



Mairie d'Héricy

## CONSEIL DES SAGES

Réunion en séance plénière du 16 janvier 2017

### Déclaration du Conseil des Sages

Le Conseil des Sages était constitué de 9 membres à la création de la structure. Le but étant de représenter au mieux l'ensemble des secteurs géographiques de la commune. Au cours de l'année 2016, 5 membres ont démissionné et n'ont pas été remplacés.

D'une part, le Conseil n'a pas trouvé à ce jour un cadre de travail satisfaisant.

D'autre part, les remarques apportées par le Conseil ne sont pas toujours suivies d'effet.

Le Conseil se pose donc la question sur la légitimité de son rôle et de son utilité dans l'organisation au sein de la municipalité.

Par exemple, le Conseil aurait souhaité jouer son rôle d'observateur en étant associé aux différentes commissions ou réunions.

Il est regrettable que le Conseil n'ait pas été présenté au Conseil municipal et qu'aucun conseiller municipal n'ait été avisé de l'existence de la réunion publique du 06 décembre dernier.

A plusieurs reprises, les dates de réunions ont été oubliées par les élus présents au CS !

A l'énoncé de ces éléments, le Conseil des Sages ne sent pas une volonté de la mairie de travailler avec lui mais y voit plutôt la réalisation d'une promesse de campagne.

Enfin, il existe un manque de communication en général envers le Conseil des Sages et de ses actions.

A la vue des éléments ainsi exprimés, le Conseil des Sages ne poursuivra pas son action à l'issue de cette 1<sup>ère</sup> année.

Les participants notent toutefois leur satisfaction d'avoir formé une équipe dynamique, volontaire ce qui a permis une bonne qualité de travail sur l'ensemble des sujets soumis ou proposés.

On peut noter particulièrement qu'à l'initiative du Conseil des Sages, l'association « Rompre la solitude » a pu voir le jour.

G. H.  
T.B.  
B. Bozec  
M. Boulet  
V. Pustizzi  
Mme RONANET